

Zeitschrift:	Journal suisse d'apiculture
Herausgeber:	Société romande d'apiculture
Band:	49 (1952)
Heft:	2
Rubrik:	Pesées de ruches sur bascules ; Documentation étrangère

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

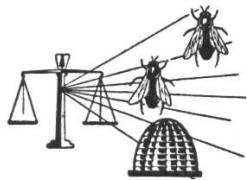
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PESÉES DE RUCHES SUR BASCULES du 11 décembre 1951 au 10 janvier 1952

Aire, altitude 365 m. diminution 1050 gr. — Chêne-Bourg, altitude 390 m. diminution 1900 gr. — Porrentruy, altitude 425 m. diminution 750 gr. — Bex I, altitude 430 m. diminution 450 gr. — Delémont, altitude 440 m. diminution 1400 gr. — Territet, altitude 474 m. diminution 1400 gr. — Marnand, altitude 481 m. diminution 450 gr. — Bex II, altitude 500 m. diminution 700 gr. — La Rippe, altitude 531 m. diminution 600 gr. — Senarcens, altitude 586 m. diminution 750 gr. — Chailly/Lausanne, altitude 590 m. diminution 1100 gr. — La Vounaise, altitude 595 m. diminution 750 gr. — Marly-le-Grand, altitude 622 m. diminution 750 gr. — Broc, altitude 729 m. diminution 650 gr. — Le Mouret, altitude 750 m. diminution 800 gr. — Chésard, altitude 760 m. diminution 800 gr. — Savagnier, altitude 772 m. diminution 850 gr. — St-Imier, altitude 817 m. diminution 800 gr. — Orsières, altitude 890 m. diminution 300 gr. — Ste-Croix, altitude 1090 m. diminution 1000 gr. — Morges, altitude 380 m. diminution 900 gr. Pluie 90,2 mm. Température moyenne voisine de 0°, max. +18°, min. —4°.

Stations d'observations

Cointrin-Genève, altitude 391 m. diminution 850 gr. Température minima —5, maxima 6 degrés. 4 jours avec précipitations, 46 mm. — Delémont, altitude 440 m. diminution 500 gr. Température minima —6, maxima 10 degrés.

Le baromètre a oscillé entre 706 et 734 mm/Hg. L'hydrographe entre 34 et 99 %.

Communications des stations

Bex II. Une seule sortie le 9 janvier.

Senarcens. Jusqu'à présent bon hivernage, peu d'abeilles mortes.

La Vounaise. Belles sorties les 31 décembre et 9 janvier.

Chézard. Belles sorties du 11 au 24 décembre avec apports de pollen.

St-Imier. Bon hivernage. Belles sorties les 6, 7 et 8 janvier.

Delémont, janvier.

J. Walther.

DOCUMENTATION ETRANGÈRE

Congrès international d'apiculture à Læmington Spa en 1951

La transmission du caractère chez les abeilles

par le Dr Rousseau, directeur du laboratoire apicole, Digne (France)

Résumé

Les caractères manifestés par les colonies d'abeilles sont la résultante d'un ensemble de caractères, les uns d'origine héréditaire transmis par la reine, les autres sont acquis par les abeilles les plus anciennes.

Les expériences entreprises pour ce deux études comprennent deux parties :

La première partie étudie les effets des changements de région et de mode d'exploitation, sur les caractères des colonies. Les expériences ont été faites avec des ruches entières et avec des essaims déplacés d'une région dans une autre et transférés d'un rucher dans un autre à mode d'exploitation différent.

Ces épreuves ont permis de juger des modifications qui peuvent résulter du fait des changements de climat, de flore, de modèle de ruche et de leurs manipulations ; mais ces modifications sont toujours limitées.

Une deuxième partie d'expériences se rapporte à l'étude de l'influence des abeilles « éducatrices » sur les transmissions des caractères. Les épreuves ont intéressé des lots de quatre colonies dont chacune avait reçu le même jour une jeune reine, après des conditions comparables de préparation. Chaque lot était constitué de deux variétés A et B, réparties en quatre ruches comme suit :

Ruche I = Abeilles A + reine A
Ruche II = Abeilles A + reine B
Ruche III = Abeilles B + reine A
Ruche IV = Abeilles B + reine B

Pour les colonies II et III, dont la reine est d'une variété différente de celle des abeilles, certains caractères observés correspondent à ceux des abeilles et non à ceux de la variété de la reine.

L'influence des abeilles « éducatrices » s'est donc manifestée par leurs caractères ; les filles de la nouvelle reine subissent cette influence qu'elles transmettent à leur tour à leurs jeunes sœurs et cela successivement. Dès que cette succession de transmission cesse pour une cause quelconque (arrêt de sécrétion nectarifère), la manifestation des anciens caractères ne sera plus perpétuée.

A la reprise d'activité, les caractères héréditaires se manifesteront en dehors de l'influence des anciens caractères. Ces constatations valables pour certains caractères font apparaître l'importance du procédé de renouvellement des colonies, soit par la reine, soit par toute la colonie.

Si les caractères héréditaires transmis par la reine sont pratiquement invariables, par contre, les caractères acquis qui sont transmis par les abeilles « éducatrices » sont plus ou moins sujets à variations. En conclusion, l'apiculteur désireux de renouveler ses colonies doit considérer selon les caractères à obtenir :

- 1^o La région d'origine de la souche importée.
- 2^o Le mode d'exploitation du rucher d'origine.
- 3^o La méthode de renouvellement :
 - a) par introduction de reines,
 - b) par remplacement des colonies.

(Transmis par la rédaction.)